

CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ DES RANDONNÉES « OXYGENE 92 »



Ces consignes doivent être respectées par tous les participants aux sorties organisées par le club. Elles sont établies en conformité avec les recommandations de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Rôle de l'animateur

L'animateur est responsable du parcours. Il fixe l'allure et peut modifier l'itinéraire en fonction des conditions (fatigue, météo, danger, imprévu...). **Il est interdit de marcher devant l'animateur.**

En agglomération

- Respecter strictement le Code de la route
- Utiliser les passages piétons
- Traverser uniquement lorsque les véhicules sont à l'arrêt complet et sur signal de l'animateur
- Aux feux tricolores : ne pas forcer le passage si le temps est insuffisant, attendre le feu suivant
- Ne jamais bloquer volontairement la circulation pour traverser

Sur route et chemins

- Marcher à gauche de la chaussée, en file indienne. Utiliser les trottoirs ou bas-côtés lorsqu'ils existent
- Traverser groupés, en ligne (en « râteau »), au signal de l'animateur et rapidement
- En cas de mauvaise visibilité, l'animateur peut déléguer un éclaireur pour sécuriser la traversée



En cas de perte du groupe

- Rester impérativement à l'endroit où vous avez vu le groupe pour la dernière fois
- Ne jamais partir seul à droite ou à gauche pour tenter de retrouver le groupe
- L'animateur ou le serre-file viendra vous chercher

Pauses et arrêts

- Profiter des pauses pour boire, se ravitailler et se reposer
- Ne pas trop s'éloigner
- En cas d'éloignement momentané, déposer son sac au bord du chemin pour signaler sa présence
- Tout arrêt imprévu doit être signalé à l'animateur ou au serre-file
- Ne jamais quitter le groupe sans prévenir

Santé et sécurité

Tout randonneur ayant un problème de santé particulier (diabète, malaise, traitement en cours, etc.) doit :

- En informer l'animateur avant le départ
- Indiquer la conduite à tenir en cas de problème et préciser où sont rangés ses médicaments si nécessaire

Engagement de l'adhérent

En adhérant au club, chaque participant s'engage à :

- Respecter les consignes de sécurité
- Adopter une attitude responsable et solidaire
- Contribuer à la bonne ambiance et à la sécurité du groupe

À retourner signé et daté avec la mention "Lu et approuvé", accompagné de votre bulletin d'adhésion.

Nom, Prénom :

Date :